

Evolution du Plan Local d'Urbanisme de Parigné l'Evêque

La société Pigeon Granulats Ile de France exploite deux carrières sur le territoire de Parigné l'Evêque, aux lieux-dits « l'Oiselière » et « le Petit Cutesson ».

Dans le cadre des projets de développement envisagés sur ces deux sites, la société a sollicité la commune afin de permettre la mise en adéquation du Plan Local d'Urbanisme avec ces projets.

Le Plan Local d'Urbanisme est le document qui régit l'organisation et l'aménagement du territoire de notre commune depuis son entrée en vigueur en novembre 2017. Pour faire évoluer le document d'urbanisme, le conseil municipal a décidé, par deux délibérations du 25 mai 2023, de mettre en œuvre deux procédures de déclaration de projet valant mise en compatibilité.

Quelle place pour la population dans la procédure ?

La procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU étant soumise à évaluation environnementale, elle implique la mise en place d'une concertation de la population, destinée à lui permettre d'alimenter le projet au travers de ses remarques et suggestions.

Comment participer ?

La concertation va prendre différentes formes :

- Les documents explicitant les projets du Petit Cutesson et de l'Oiselière et les évolutions apportées au Plan Local d'Urbanisme seront mis à disposition de la population en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (www.parigneleveque.fr) **du 15 novembre au 15 décembre 2023**
- Un registre de concertation sera mis à votre disposition à la mairie pour faire part de vos observations
- Les habitants ont la possibilité d'adresser un courrier à la mairie ou un mail (accueil@mairieparigneleveque.com) pour faire part des propositions ou suggestions.

Il est également prévu un temps de présentation des projets et d'échanges lors d'une réunion publique qui se tiendra le 12 décembre 2023 à 18h30 au Foyer Loisirs.

Les élus comptent sur votre participation pour contribuer à la réflexion !